

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Nouveau plan d'urgence nucléaire et radiologique

Le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, a soumis au Conseil des ministres un projet d'arrêté royal portant fixation du plan d'urgence nucléaire et radiologique pour le territoire belge.

Il s'agit par ce projet de clarifier et d'actualiser le plan d'urgence actuel qui date de 2003.

Le plan reprend les principes que doivent appliquer les autorités lors de la préparation aux situations d'urgence, de la gestion de crise en cas d'incident et de la gestion des conséquences lors de la phase de rétablissement. Il sera complété par des procédures et des moyens spécifiques des différents acteurs concernés, selon leurs propres compétences et domaines d'expertise. Le plan prévoit également la diffusion des informations, le dialogue, la formation et l'organisation d'exercices.

Le plan est né grâce à la collaboration étroite entre les coordinateurs « plan d'urgence » du Centre de Crise, de l'AFCN et de Bel-V. Il a également été discuté avec différents partenaires, tels que les Services fédéraux auprès des Gouverneurs, des représentants des services d'urgence et du Conseil Supérieur de la Santé.

Ce plan doit à présent encore être soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>